



Communiqué de presse

| | |
|--------------|---|
| Sujet | Les Vert'libéraux sont déçus par le recul fait dans le domaine de l'aménagement du territoire |
| Contact | Martin Bäumlé, Conseiller national et président du parti, 079 358 14 85 |
| Expéditeur | Parti vert'libéral suisse, CP 367, 3000 Berne 7 031 322 60 57, suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch |
| Date | 29 septembre 2011 |

Le Conseil national gâche le projet de loi sur l'aménagement du territoire

L'année dernière, le Conseil des Etats a fait un pas important en direction d'un aménagement du territoire durable en proposant un contre-projet crédible à l'initiative pour le paysage. Le projet prévoyait une taxe sur la valeur ajoutée en cas de création de zone à bâtir, permettant de financer le déclassement d'autres zones à bâtir. Cette année, le Conseil national fait un retour en arrière. Il propose même une loi encore plus mauvaise que le projet proposé par le Conseil fédéral. Une majorité bourgeoise du parlement empêche ainsi l'éclosion d'un modèle de marché qui permettrait de stabiliser les zones à bâtir et une loi nécessaire et innovante contre le mitage du territoire.

Chaque seconde, en Suisse, 1.3 mètres carrés du territoire est construit. L'augmentation des besoins en place par personne, l'augmentation des surfaces destinées aux transports ainsi que l'augmentation de la population sont, aux yeux des Vert'libéraux, des arguments importants pour enrayer le mitage du territoire. L'initiative pour le paysage tente de combattre ce problème en mettant en place des mesures coercitives pour stabiliser les zones construites. Bien que tous reconnaissent qu'il y a un problème et qu'une majorité ait, dans le fond, souhaité établir un contre-projet, le Conseil national n'a pas su construire quelque chose sur les bases préparées par le Conseil des Etats. Il est pourtant nécessaire d'agir si l'on souhaite que les générations à venir, dans notre pays, puissent également profiter de lieux de paix et de ressourcement.

Le projet aurait accéléré la densification vers l'intérieur. Il prévoyait également une taxe sur la valeur ajoutée en cas de classement en zone à bâtir. C'est donc un instrument qui aurait aidé à transformer, surtout à la campagne, des zones à bâtir en zone à ne pas bâtir, permettant ainsi d'augmenter le nombre de zones à bâtir en ville ou près des villes. Avec cette méthode, ceux qui profitent des mises en zones constructibles auraient participé au financement du dédommagement de ceux dont la parcelle est déclassée. Les contribuables auraient été soulagés car, pour le moment, ils payent l'entier des frais de dédommagement en cas de déclassement alors qu'en cas de classement en zone à bâtir, les gains vont entièrement dans les poches de privés.

Les Vert'libéraux encouragent le Conseil des Etats à tenir son contre-projet courageux. En l'absence d'un contre-projet sérieux, les Vert'libéraux soutiendront l'initiative pour le paysage.